



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/89
18 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarante et unième session
Genève, 14-17 avril 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 14 avril 2008, à 15 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la quarantième session du Groupe de travail.
3. Questions découlant de la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif et d'autres réunions connexes.

* Une procédure d'accréditation s'applique aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Il leur est donc demandé de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/lrtap.htm>), et de le retourner au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les membres des délégations sont priés de retirer leur plaquette d'identité auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, dans ses nouveaux locaux, Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la Convention).

4. Négociation d'amendements au Protocole de 1998 relatif aux polluants organiques persistants.
5. Projet de révision des Directives pour la communication des données d'émission: renforcement.
6. Activités visant à mettre en œuvre le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.
7. Travaux préparatoires en vue de la négociation d'une version révisée du Protocole de Göteborg.
8. Questions diverses.
9. Adoption des décisions du Groupe de travail.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Calendrier indicatif: Lundi 14 avril, 15 heures

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/89

Point 2: Adoption du rapport de la quarantième session du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Lundi 14 avril, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/88 (Rapport de la quarantième session)

Point 3: Questions découlant de la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif et d'autres réunions connexes

Calendrier indicatif: Lundi 14 avril, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/91 (Rapport de la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif)

Le secrétariat appellera l'attention sur les discussions tenues au cours de la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif et sur les décisions pertinentes ayant des incidences sur les travaux du Groupe de travail (ECE/EB.AIR/91). Il appellera aussi l'attention sur les résultats de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» tenue à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007. Le secrétariat rendra compte également de l'état de la Convention et de ses protocoles, en faisant état des nouvelles adhésions et ratifications.

Point 4: Négociation d'amendements au Protocole de 1998 relatif aux polluants organiques persistants

Calendrier indicatif: Lundi 14 avril, après-midi, et mercredi 16 avril, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2008/4 (Polluants organiques persistants)

L'Organe exécutif, à sa vingt-cinquième session, a chargé le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de négocier des projets d'amendement au Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP) qui seront soumis à sa vingt-sixième session en 2008. Ces modifications devraient englober: a) la réévaluation programmée des dispositions se rapportant aux substances ainsi que la révision potentielle des dispositions du Protocole afférentes aux meilleures techniques disponibles (MTD) et aux valeurs limites d'émission; b) l'ajout des sept «nouvelles» substances aux annexes au Protocole; et c) une procédure accélérée de modification des annexes. Le Groupe de travail sera saisi d'un projet de document de travail sur les options qui s'offrent en matière de révision du Protocole relatif aux POP établi par le secrétariat en collaboration avec le Président du Groupe de travail et les Coprésidents de l'Équipe spéciale des polluants organiques persistants (POP). Le document s'appuie sur l'examen tendant à déterminer si les obligations énoncées dans le Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP) sont suffisantes et ont l'efficacité voulue (en abrégé: examen du caractère suffisant et efficace du Protocole) (ECE/EB.AIR/WG.5/2004/1 et ECE/EB.AIR/WG.5/2005/1), ainsi que sur le rapport de l'Équipe spéciale des POP (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/14) et le rapport sur les solutions permettant d'instaurer une procédure accélérée de modification (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/5). Parallèlement à la session, les experts nationaux auront la possibilité de passer en revue les mises à jour des dispositions du Protocole relatives aux MTD ainsi que de proposer des modifications aux valeurs limites d'émission pertinentes, selon qu'il conviendra.

Point 5: Projet de révision des Directives pour la communication des données d'émission: renforcement

Calendrier indicatif: Mardi 15 avril, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2008/1 (Renforcement de l'efficacité des Directives)

ECE/EB.AIR/WG.5/2008/6 (Projet de version révisée des Directives pour la communication des données d'émission)

À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif a constaté que l'Organe directeur de l'EMEP¹ avait traité des aspects techniques de la révision des Directives pour la communication des données d'émission; il a invité le Groupe de travail à poursuivre ses travaux visant à déterminer comment l'efficacité des Directives pourrait être renforcée, ainsi que le Groupe de travail en avait décidé à sa quarantième session (ECE/EB.AIR/WG.5/88, par. 52 c)), et à lui

¹ Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).

rendre compte des conclusions de travaux en question à sa vingt-sixième session en 2008, afin que le projet de version révisée des Directives puisse être adopté à cette date. Le Groupe de travail sera saisi du rapport du Groupe spécial d'experts juridiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/1); celui-ci avait été invité par l'Organe exécutif à étudier plus en détail, en concertation avec les Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, toutes les possibilités déjà offertes par les clauses d'habilitation de la Convention et de ses protocoles, de donner force obligatoire aux Directives ou à certains de leurs éléments pour les Parties à ces instruments. Le Groupe de travail sera également saisi du projet de version révisée des Directives pour la communication des données d'émission (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/6).

Point 6: Activités visant à mettre en œuvre le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

Calendrier indicatif: Mardi 15 avril, après-midi

À sa quarantième session, le Groupe de travail a pris note de la nécessité de dresser la liste tant des problèmes rencontrés par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), en ce qui concerne la ratification des protocoles, que des mesures qui pourraient être prises pour faire face à ces problèmes. Le secrétariat informera le Groupe de travail des réponses à un bref questionnaire adressé aux pays et entités qui n'étaient pas parties au Protocole de l'EMEP, au Protocole relatif aux métaux lourds, au Protocole relatif aux POP ou au Protocole de Göteborg de 1999, pour les inviter à partager le fruit de leur expérience (ECE/EB.AIR/WG.5/88, par. 61 c) i)). Le Groupe de travail est appelé à tenir compte de ces informations au cours de la suite des négociations de protocoles nouveaux ou révisés. Les délégations seront invitées à donner des renseignements sur les mesures concrètes prises pour mettre en œuvre le plan d'action révisé.

Point 7: Travaux préparatoires en vue de la négociation d'une version révisée du Protocole de Göteborg

Calendrier indicatif: Mercredi 16 avril, matin et après-midi, jeudi 17 avril, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.5/2008/2 (Rapport de la douzième réunion du Groupe d'experts des questions technico-économiques)
ECE/EB.AIR/WG.5/2008/3 (Rapport de l'atelier sur la modélisation intégrée de l'azote)
ECE/EB.AIR/WG.5/2008/5 (Plan de révision du Protocole de Göteborg)

À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif, se fondant sur les conclusions du premier examen du Protocole de Göteborg et sur le paragraphe 12 de l'article 3 de cet instrument, a chargé le Groupe de travail d'entreprendre des négociations au sujet des nouvelles obligations à assumer en matière de réduction des émissions et de présenter les résultats de ces travaux à la vingt-septième session de l'Organe exécutif en décembre 2009. L'Organe exécutif a recommandé de prendre en compte, dans les travaux, les scénarios optimisés obtenus par modélisation pour toute la zone géographique de l'EMEP, sans pour autant exclure la mise au

point de méthodes différenciées pour les diverses sous-régions de la CEE. Le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée présentera le scénario de référence pour 2020 couvrant toute la zone géographique de l'EMEP. Le Groupe de travail sera saisi du rapport sur les travaux de l'atelier consacré à la modélisation intégrée de l'azote (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/3). Le Groupe d'experts des questions technico-économiques fera état des résultats de sa douzième réunion (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/2); il rendra compte de ses travaux sur les nouvelles technologies et précisera quels sont les éléments de travail à soumettre pour examen au Groupe de travail, comme l'Organe exécutif l'a demandé à sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/91, par. 64 b)). Le Groupe de travail devrait étudier les points de vue sur la structure d'un nouveau protocole, en prenant en considération les charges critiques comme objectif à long terme et en étudiant les possibilités de tenir compte des aspects dynamiques des effets de la pollution atmosphérique. Il devrait également examiner les solutions envisageables en ce qui concerne les grandes sources dans les pays de l'EOCAC. Les pays chefs de file du Groupe d'experts des particules, à savoir l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont été invités à étudier, du point de vue de la politique à suivre, les moyens de traiter les particules dans le contexte de la Convention et à proposer des solutions susceptibles d'être examinées plus avant par le Groupe d'experts des particules. Le Groupe de travail devrait aussi débattre des critères métrologiques à retenir pour les particules et des moyens de traiter les mesures primaires, en tenant compte du rapport des pays chefs de file du Groupe d'experts. Il devrait également étudier les solutions qui s'offrent en matière d'examen du transport hémisphérique des polluants atmosphériques, et les synergies possibles avec les mesures qui ont trait aux changements climatiques. Le secrétariat présentera un plan de révision du Protocole de Göteborg, en s'appuyant sur une proposition du Président du Groupe de travail concernant le programme de travail et les produits attendus des négociations qui vont s'ouvrir prochainement (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/5). Le Groupe de travail devrait examiner le plan et l'adopter.

Point 8: Questions diverses

Calendrier indicatif: Jeudi 17 avril, matin

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, le secrétariat n'avait pas de questions à proposer au titre de ce point.

Point 9: Adoption des décisions du Groupe de travail

Calendrier indicatif: Jeudi 17 avril, matin

Le Groupe de travail adoptera les décisions prises pendant la session, conformément à la décision de l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session, tendant à maintenir cet usage pendant une nouvelle période de deux ans (ECE/EB.AIR/91, par. 96 a)). Le projet de rapport de la session, qui contiendra les décisions adoptées, sera mis au point sous sa forme définitive par le Président, d'entente avec le secrétariat, et sera affiché sur le site Web de la Convention. Le rapport sera présenté pour adoption à la quarante-deuxième session du Groupe de travail.
